

RÉSERVÉ À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ	
N° de demande de modification aux règlements d'urbanisme	N° de demande de permis
Travaux en cours	Zone
<input type="checkbox"/> oui n° de permis _____ <input type="checkbox"/> non	Dérogation mineure <input type="checkbox"/> oui n° de demande _____ <input type="checkbox"/> non
Réception de la demande (demande complète)	Païement
Fonctionnaire désigné _____ (année/mois/jour)	<input type="checkbox"/> oui n° de reçu _____ <input type="checkbox"/> non

Une demande de modification aux règlements d'urbanisme sur le territoire de la Ville de La Prairie consiste à modifier certaines dispositions afin de permettre la réalisation d'un projet qui ne respecte pas en partie la réglementation en vigueur. Le processus de modification des règlements comporte plusieurs étapes conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c A-19.1)*, qui varient selon les modifications à apporter. Certaines modifications sont susceptibles d'approbation référendaire, ce qui augmente les délais de traitement de la demande¹. Règle générale, il faut prévoir un délai de 3 à 6 mois pour compléter le processus de modification des règlements d'urbanisme.

Vous pouvez obtenir un avis préliminaire sur votre demande liée à un changement de zonage, si vous discutez de celle-ci avec un responsable du Service de l'urbanisme.

1. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE	
Nom	Prénom
Téléphone	Adresse
Autre téléphone	

2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (à compléter seulement si le requérant est différent que le propriétaire de l'immeuble)	
Nom	Prénom
Téléphone	Adresse
Autre téléphone	

Note : Si la demande n'est pas effectuée par le propriétaire au rôle d'évaluation, le requérant doit obtenir un mandat ou une lettre signée de celui-ci vous autorisant à signer ladite demande à sa place. Dans le cas où la propriété aurait été vendue récemment, vous devez accompagner votre demande d'une copie de l'acte ou de promesse de vente.

3. IDENTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ (à compléter seulement si le requérant est différent que le propriétaire de l'immeuble)	
N° civique	Voie publique
Cadastre	Matricule

4. OCCUPATION ACTUELLE DES LIEUX

5. DISPOSITION(S) RÉGLEMENTAIRE(S) ACTUELLE(S) ET DEMANDÉE(S)

6. DESCRIPTION DU PROJET

7. MOTIF DE LA DEMANDE

8. RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS REQUIS

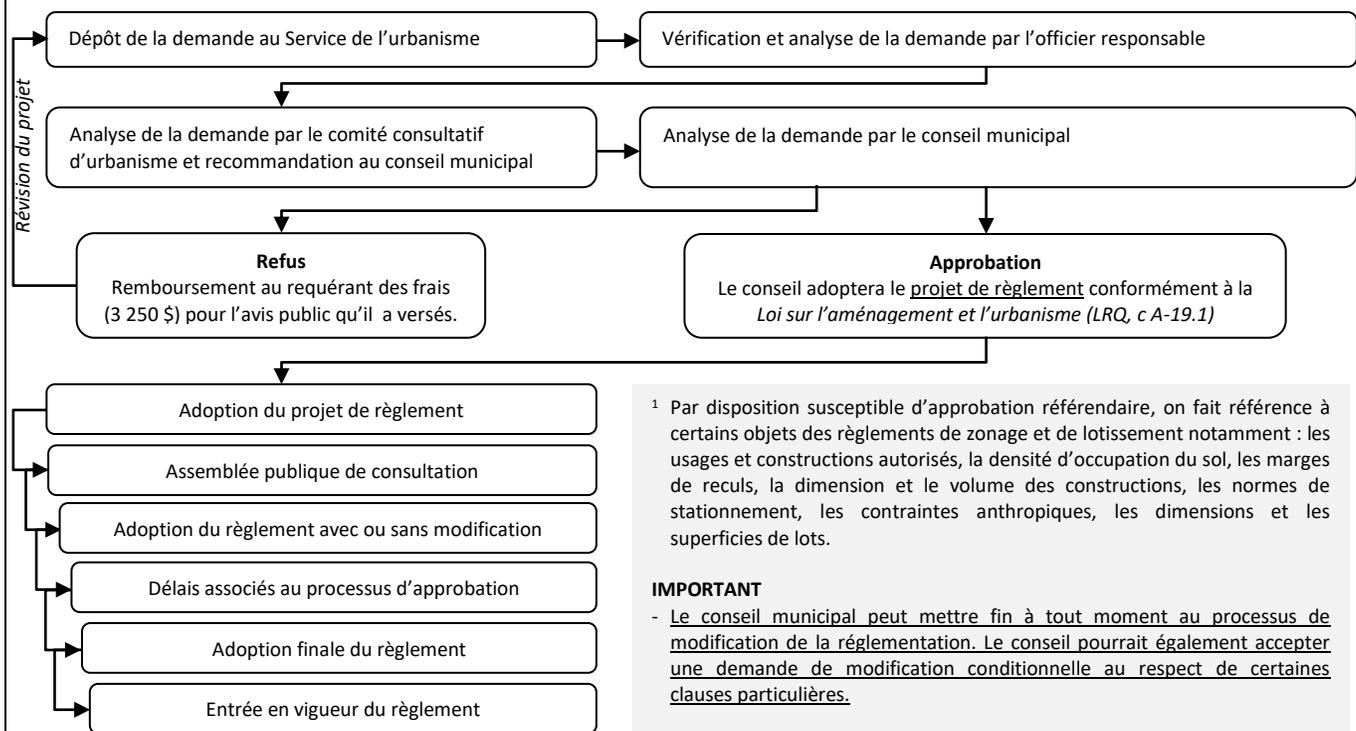
Reçu le	Liste de vérification
_____	<input type="checkbox"/> le formulaire de demande dûment complété et signé (1 copie);
_____	<input type="checkbox"/> une procuration signée du propriétaire, le cas échéant (1 copie);
_____	<input type="checkbox"/> le titre de propriété ou copie du compte de taxes (1 copie);
_____	<input type="checkbox"/> l'option d'achat ou preuve d'intention d'achat (terrain municipal) (1 copie);
_____	<input type="checkbox"/> les frais (3 500 \$) reliés à la demande d'approbation par chèque payé à l'ordre de la <i>Ville de La Prairie</i> ;
_____	<input type="checkbox"/> un plan préliminaire du projet (1 copie);
_____	<input type="checkbox"/> un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre pour une construction projetée (1 copie);
_____	<input type="checkbox"/> un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre pour une construction existante illustrant les constructions et aménagements (1 copie);
_____	<input type="checkbox"/> une étude de site et des milieux environnants, si nécessaire;
_____	<input type="checkbox"/> une description des usages existants du bâtiment concerné;
_____	<input type="checkbox"/> s'il s'agit d'un bâtiment d'habitation, une déclaration des mesures prévues à la loi pour la relocalisation et l'indemnisation des locataires (si des locataires doivent être déplacés) (1 copie).

Note : Des documents seront requis pour l'émission d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation, lorsque la demande vise à permettre des travaux qui, si la modification réglementaire était accordée, nécessiteraient la délivrance d'une telle autorisation (1 copie).

* *Le fonctionnaire désigné saisi de votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires lui donnant une compréhension claire et précise de votre demande.*

9. ÉTAPE DE LA DEMANDE DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Une fois votre demande complétée, le contenu de la demande est vérifié par l'officier responsable. Le requérant doit lui fournir toute information supplémentaire jugée nécessaire pour la bonne compréhension de la demande. Lorsque le dossier est complet, l'officier responsable transmet la demande de modification aux règlements d'urbanisme, avec ou sans commentaires, au comité consultatif d'urbanisme. Le comité consultatif d'urbanisme étudie la demande et formule sa recommandation au conseil. Par la suite, ce dernier procède ou non à la modification de la réglementation. Le diagramme suivant présente les différentes étapes de la demande et la procédure de modification aux règlements d'urbanisme.



10. SIGNATURE

Je, soussigné(e), déclare par la présente que les renseignements donnés ci-contre sont complets et exacts. Je déclare également avoir pris connaissance des procédures et de la réglementation municipale applicable en vigueur.

Signature du requérant _____

Date (année/mois/jour) _____

Notes importantes :

- Si le propriétaire n'est pas signataire de la présente demande, joindre une lettre d'autorisation (procuration) du propriétaire.
- Une demande de modification aux règlements d'urbanisme ne constitue pas une demande de permis. Une demande de permis doit aussi être déposée.
- L'encaissement des frais exigés pour une demande de modification aux règlements d'urbanisme ne garantit en aucune façon l'acceptation de la demande, l'adoption de la modification demandée, ni son approbation par la municipalité régionale de comté de Roussillon ou par les personnes habiles à voter, le cas échéant.
- La procédure de modification s'échelonne sur plusieurs mois avant d'être complétée.
- En aucun moment, le propriétaire ou le requérant ne peut exercer un usage, une activité ou ériger une construction non conforme à la réglementation en vigueur.
- Le présent formulaire vise à accélérer la demande de modification aux règlements d'urbanisme. Plus les documents fournis sont complets, plus l'analyse de la demande sera simplifiée et rapide.
- La Ville de La Prairie ne garantit pas que le présent formulaire soit à jour en tout temps et elle n'assume aucune responsabilité quant aux différences qu'il peut y avoir entre le texte officiel et le texte apparaissant sur ce formulaire.
- Les renseignements contenus dans le présent document sont protégés par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (LRQ, c. A-2.1).